

Fiche de données de sécurité

Classification conforme au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) des Nations Unies, tel qu'adopté dans le cadre de la norme de communication des Etats-Unis sur les risques (US Hazard Communication Standard, HCS 2012), de la réglementation canadienne sur les produits dangereux (SIMDUT 2015), ainsi que de la norme NOM-018-STPS-2015 applicable au Mexique.

Version: 2.1

Date de révision : 4 juin 2024 Date de parution : 4 juin Remplace la version datée du : 23

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION

1.1. Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Fluide d'échappement diesel

STCC [Code unifié de transport des marchandises] : 2818142

1.2. Utilisation prévue du produit

Agent réducteur des NOx des échappements Diesel

1.3. Nom, adresse et N° de téléphone de la partie responsable

Société

CF Industries 2375 Waterview Drive Northbrook, Illinois, USA 847-405-2400

www.cfindustries.com

1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro en cas : 800-424-9300

d'urgence Pour les urgences chimiques : déversement, fuite, incendie, exposition ou accident, appeler

CHEMTREC - Jour ou nuit

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Mot indicateur (SGH) : Aucun
Mentions de danger (SGH) : Aucun
Conseils de prudence (SGH) : Aucun

2.3. Autres dangers

L'exposition à ce produit peut aggraver l'état de ceux souffrant de problèmes préexistants des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Pas de données disponibles

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

o.z. melange			
Nom	Identificateur du produit	% (p/p)	Classification
Eau	(N° CAS) 7732-18-5	67.5	Non classifié
Urea	(N° CAS) 57-13-6	32.5	Non classifié

RUBRIQUE 4: PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers soins nécessaires

En général : Ne jamais donner quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, faire appel à un médecin (montrer l'étiquette si possible).

Inhalation : Quand les symptômes se produisent : aller à l'air libre et aérer la zone suspecte. Consulter un médecin si la difficulté respiratoire persiste.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Tremper la zone affectée dans de l'eau pendant au moins 15 minutes. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.

4 juin 2024 ANG (anglais E.U.) 1/6

Fiche de données de sécurité

Classification conforme au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) des Nations Unies, tel qu'adopté dans le cadre de la norme de communication des Etats-Unis sur les risques (US Hazard Communication Standard, HCS 2012), de la réglementation canadienne sur les produits dangereux (SIMDUT 2015), ainsi que de la norme NOM-018-STPS-2015 applicable au Mexique.

Contact avec les yeux : Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer le rinçage. Faire appel à un médecin en cas de douleurs, de clignements ou de rougeurs.

Ingestion: (Se) rincer la bouche. NE PAS induire le vomissement. Consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants – qu'ils soient aigus ou retardés

En général: Non considéré comme présentant un danger important dans les conditions normales d'utilisation prévues.

Inhalation: Une exposition prolongée au liquide peut causer une légère irritation.

Contact avec la peau : Peut causer une légère irritation cutanée.

Contact avec les yeux : Une exposition prolongée au liquide peut causer une légère irritation.

Ingestion: L'ingestion est probablement nocive ou a des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Non disponible

4.3. Mention sur la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial En cas d'exposition ou d'inquiétude, contacter un médecin.

RUBRIQUE 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés: Utiliser un agent extincteur approprié pour lutter contre les incendies environnants. **Agents extincteurs inappropriés**: Ne pas utiliser un jet d'eau trop puissant. L'usage d'un jet d'eau puissant peut propager le feu.

5.2. Dangers spéciaux à la substance ou au mélange

Risque d'incendie : Non considéré comme inflammable mais peut brûler à de hautes températures.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité: Dans les conditions normales d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

5.3. Avis aux pompiers

Mesures de précaution – Incendie : Faire preuve de prudence en cas d'incendie causé par des produits chimiques. **Instructions de lutte contre l'incendie :** Utiliser de l'eau pulvérisée ou diffusée en brouillard pour refroidir les contenants exposés.

Protection durant la lutte contre l'incendie : Ne pas accéder à la zone d'incendie sans les équipements de protection appropriés, y compris de protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone, Azote. Ammoniac.

Référence à d'autre rubriques

Se reporter à la rubrique 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Éviter de respirer (vapeurs, brouillard, aérosol). Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.1.1. Pour le personnel autre que les intervenants d'urgence

Équipements de protection : Porter un équipement de protection individuelle approprié (EPI).

Mesures d'urgence : Évacuer le personnel non requis.

6.1.2. Pour les intervenants d'urgence

Équipements de protection : Fournir à l'équipe de nettoyage la protection appropriée.

Mesures d'urgence : Arrêtez la fuite si cela peut se faire en toute sécurité. Aérer la zone.

6.2. Précautions environnementales

Prévenir la pénétration dans les égouts et les eaux publique. Contacter les autorités compétentes en cas de déversement

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour le confinement : Contenir tout déversement avec des digues ou des produits absorbants afin de prévenir sa migration et sa pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes pour le nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Absorber et/ou contenir le déversement avec un matériau inerte, puis placer dans un contenant adéquat.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8, Contrôles de l'exposition et protection individuelle.

4 juin 2024 ANG (anglais E.U.) 2/6

Fiche de données de sécurité

Classification conforme au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) des Nations Unies, tel qu'adopté dans le cadre de la norme de communication des Etats-Unis sur les risques (US Hazard Communication Standard, HCS 2012), de la réglementation canadienne sur les produits dangereux (SIMDUT 2015), ainsi que de la norme NOM-018-STPS-2015 applicable au Mexique.

RUBRIQUE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions relatives à la manutention en toute sécurité

Dangers supplémentaires lorsque ce produit est traité : Lorsque chauffé jusqu'à décomposition, il dégage des vapeurs toxiques.

Mesures d'hygiène: À manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains et autres régions exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, boire ou fumer, et de nouveau avant de quitter le travail.

7.2. Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux règlements applicables.

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec, frais et bien aéré. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Garder/entreposer à l'abri des températures extrêmement élevées ou basses, des matières incompatibles.

Matières incompatibles: Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts. Produits alcalins.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Agent réducteur des NOx des échappements Diesel.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances figurant sur la liste à la Rubrique 3 qui ne sont pas énumérées ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies fournies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou par les organismes consultatifs compétents y compris : l'ACGIH (TLV [Valeur seuil limite]), le NIOSH (REL [Limite d'exposition recommandée]), l'OSHA (PEL [Limite d'exposition admissible]), les gouvernements provinciaux canadiens ou le gouvernement mexicain.

Urée (57-13-6)		
E.U. AIHA	AIHA WEEL TWA (mg/m³)	10 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés: Des bassins de lavage oculaire et des douches de sécurité d'urgence doivent être accessibles dans la proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate surtout dans les endroits clos. S'assurer que toutes les règlementations nationales/locales sont respectées.

Équipements de protection individuelle : En cas de risque d'éclaboussures : lunettes de protection.



Matériaux pour vêtements de protection : Sans objet.

Protection des mains : Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques.

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures : lunettes résistantes aux produits chimiques ou lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements protecteurs adéquats.

Protection des voies respiratoires : Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation des voies respiratoires, un appareil de protection respiratoire homologué doit être porté.

Autres informations : Lors de son utilisation, ne pas manger, boire, ou fumer.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Données sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique: LiquideApparence: Incolore, clairOdeur: Légère d'ammoniacSeuil olfactif: Non disponible

pH : 9.8 - 10

Taux d'évaporation : Non disponible

Point de fusion : Non disponible

Point de congélation : -12 °C (11 °F)

Point d'ébullition : 104 °C (219 °F)

Point d'éclair : Non disponible

4 juin 2024 ANG (anglais E.U.) 3/6

Fiche de données de sécurité

Classification conforme au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) des Nations Unies, tel qu'adopté dans le cadre de la norme de communication des Etats-Unis sur les risques (US Hazard Communication Standard, HCS 2012), de la réglementation canadienne sur les produits dangereux (SIMDUT 2015), ainsi que de la norme NOM-018-STPS-2015 applicable au Mexique.

Température d'auto-inflammation Non disponible Température de décomposition Non disponible Inflammabilité (solide, gaz) Non disponible Limite inférieure d'inflammabilité Non disponible Limite supérieure d'inflammabilité Non disponible Non disponible Tension de vapeur Densité de vapeur relative à 20 °C Non disponible Densité relative Non disponible

Gravité spécifique/densité : 9,0909 lbs. / Densité – 4,13 kg / 3.785L @20 °C (68 °F)

Gravité spécifique : 1,087-1,093 @20 °C (68°F)

Solubilité : 100 %

Coefficient de partage : N-Octanol/Eau : Non disponible Viscosité : Non disponible

Données sur l'explosion – Sensibilité à un : Pas de risque d'explosion prévu dû à un impact mécanique.

impact mécanique

Données sur l'explosion – Sensibilité à des : Pas de risque d'explosion prévu dû à des décharges d'électricité

décharges d'électricité statique statique.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Reactivité: Dans les conditions normales d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.2. Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage et de manutention (voir rubrique 7).

10.3. Risque de réactions dangereuses : Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter : Températures extrêmement élevées ou basses. Matériaux incompatibles.

10.5. Matières incompatibles: Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts. Produits alcalins.

10.6. Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'azote. Vapeurs irritantes. Ammoniac. Oxydes de carbone (CO. CO₂).

RUBRIQUE 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes/Lésions après inhalation: Une exposition prolongée au liquide peut causer une légère irritation.

Symptômes/Lésions après contact avec la peau : Peut causer une légère irritation cutanée.

Symptômes/Lésions après contact avec les yeux : Une exposition prolongée au liquide peut causer une légère irritation.

Symptômes/Lésions après ingestion: L'ingestion est probablement nocive ou a des effets indésirables.

Toxicité aigüe :

Données sur la DL50 et la CL50 :

Urée (57-13-6)	
DL50 Orale, Rat	8 471 mg/kg

Corrosion/Irritation cutanée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésion/Irritation oculaire grave : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Ne contient pas de sensibilisants cutanés connus.

Mutagenicité des cellules germinales : Pas d'effet mutagène.

Carcinogénicité : Pas d'effet cancérigène. Ne contient aucune substance classée comme cancérigène par l'OSHA, le NTP, l'ACGIH ou le CIRC.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition répétée) : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: N'est pas considéré comme toxique pour le système reproducteur ou le développement. **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition unique)**: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

4 juin 2024 ANG (anglais E.U.) 4/6

Fiche de données de sécurité

Classification conforme au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) des Nations Unies, tel qu'adopté dans le cadre de la norme de communication des Etats-Unis sur les risques (US Hazard Communication Standard, HCS 2012), de la réglementation canadienne sur les produits dangereux (SIMDUT 2015), ainsi que de la norme NOM-018-STPS-2015 applicable au Mexique.

Urée (57-13-6)	
CL50 Poisson 1	16 200-18 300 mg/l (Temps d'exposition : 96 h – Espèce : Poecilia reticulata)
CE50 Daphnia 1	3 910 mg/l (Temps d'exposition : 48 h – Espèce : Daphnia magna [Statique])

12.2. Persistance et dégradation possible

Fluide d'échappement diesel	
Persistance et dégradation	Non établies.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Fluide d'échappement diesel	
Potentiel de bioaccumulation	Non établies.
Urée (57-13-6)	
FBC Poisson 1	< 10
Log du potentiel de partage n-	-1,59 (à 25 °C)
octanol/eau	

12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5. Autres effets nocifs

Aucun connu

Autres informations : Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux normes du DOT [Ministère des Transports des E.U.] Non réglementé pour le transport Conformément aux normes IMDG [Code maritime international des marchandises dangereuses] Non réglementé pour le transport

Conformément aux normes IATA [Association internationale de transport aérien] Non réglementé pour le transport

Conformément aux normes TMD Non réglementé pour le transport

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS SUR LA RÈGLEMENTATION

15.1. Règlements fédéraux des E.U.

Urée (57-13-6)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques) des E.U.

15.2. Règlements des États américains

Urée (57-13-6)

E.U. – Minnesota – Hazardous Substance List [Liste des substances dangereuses]

E.U. – Texas – Effects Screening Levels – Long Term [Taux de dépistage des effets – À long terme]

E.U. – Texas – Taux de dépistage des effets – À court terme

15.3. Règlements canadiens

Urée (57-13-6)	
Inscrit sur la LIS (Liste intérieure des substances) canadienne	
Classification SIMDUT	Poussière combustible - Catégorie 1

15.4 Réglementations du Mexique

Urée (57-13-6)

Inventaire national des substances chimiques (INSQ)

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de révision : 4 juin 2024

4 juin 2024 ANG (anglais E.U.) 5/6

Fiche de données de sécurité

Classification conforme au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) des Nations Unies, tel qu'adopté dans le cadre de la norme de communication des Etats-Unis sur les risques (US Hazard Communication Standard, HCS 2012), de la réglementation canadienne sur les produits dangereux (SIMDUT 2015), ainsi que de la norme NOM-018-STPS-2015 applicable au Mexique.

Commentaires Révisions

: Cette version contient des mises à jour/révisions des rubriques suivantes :

• Nouvelle adresse de la société

NFPA [Association nationale des E.U. pour la protection contre les incendies] – Danger pour la santé NFPA – Risque d'incendie

 1 – L'exposition à ce produit pourrait causer une irritation mais uniquement une lésion résiduelle mineure même si aucun traitement n'est administré.

0 – Matériaux qui ne brûleront pas.

: 0 – Normalement stables, même dans des conditions d'exposition à un feu, et ne réagissent pas avec l'eau.

Code SIMD III

NFPA - Réactivité

Santé : 1 Danger léger – Irritation ou lésion mineure réversible possible

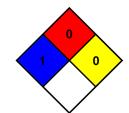
Inflammabilité : 0 Danger minime Physique : 0 Danger minime



CF Industries, Corporate EHS Department, 847-405-2400

Ces informations sont fondées sur nos connaissances actuelles et ont pour objet de décrire le produit uniquement à des fins de satisfaction aux exigences en matière de santé, de sécurité et de l'environnement. Par conséquent, elles ne sauraient être considérées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

CF pense que les informations présentées dans ce document sont exactes; toutefois, CF n'offre aucune garantie concernant une telle exactitude et n'assume aucune responsabilité relative à l'usage des informations contenues dans le présent document par une quelconque partie. La fourniture par CF des informations présentées dans ce document n'a pas pour objet de constituer une opinion juridique ou de garantir la conformité des autres parties, et elle ne saurait donc être considérée comme tels. Les jugements quant à l'adéquation des informations présentes dans ce document à des fins d'utilisation par la partie ou à d'autres fins relèvent exclusivement de la responsabilité de ladite partie. Toute partie manipulant, transférant, transportant, stockant, appliquant ou utilisant autrement ce produit doit consulter attentivement toutes les lois, règles, règlementations et normes applicables, ainsi que les bonnes pratiques d'ingénierie. Une telle consultation attentive doit être effectuée avant toute manipulation, tout transfert, tout transport, tout stockage, toute application ou autre utilisation de ce produit.



4 juin 2024 ANG (anglais E.U.) 6/6